

DECISION

N°D-07/375 du 14 septembre 2007 portant délégation de signature

Le Président de l'Etablissement public du musée du quai Branly,

Vu le décret n°2004-1350 du 9 décembre 2004 relatif au statut de l'Etablissement public du musée du quai Branly, et notamment son article 10 alinéa 11,

Vu le décret du 4 janvier 2005 portant nomination de Stéphane MARTIN en qualité de Président de l'Etablissement public du musée du quai Branly,

DECIDE

Art. 1er. – Délégation est donnée à Madame Nathalie MERCIER, Directeur de la communication, à effet de signer, au nom du Président de l'Etablissement public du musée du quai Branly, les autorisations de prises de vues dans le respect des textes relatifs au droit de la propriété intellectuelle et conformément à la politique portant sur les tournages réalisés dans l'établissement définie par son Président.

Art. 2. – La présente décision prend effet à compter de sa date de signature et sera publiée au Bulletin officiel du ministère de la Culture et de la communication.

Le Président du l'établissement public du musée du quai Branly

Stéphane Martin

*musée du quai Branly

établissement public 222, rue de l'Université 75343 Paris cedex 07
téléphone 01 56 61 70 00 télécopie 01 56 61 70 01 courriel info@quaibranly.fr internet www.quaibranly.fr